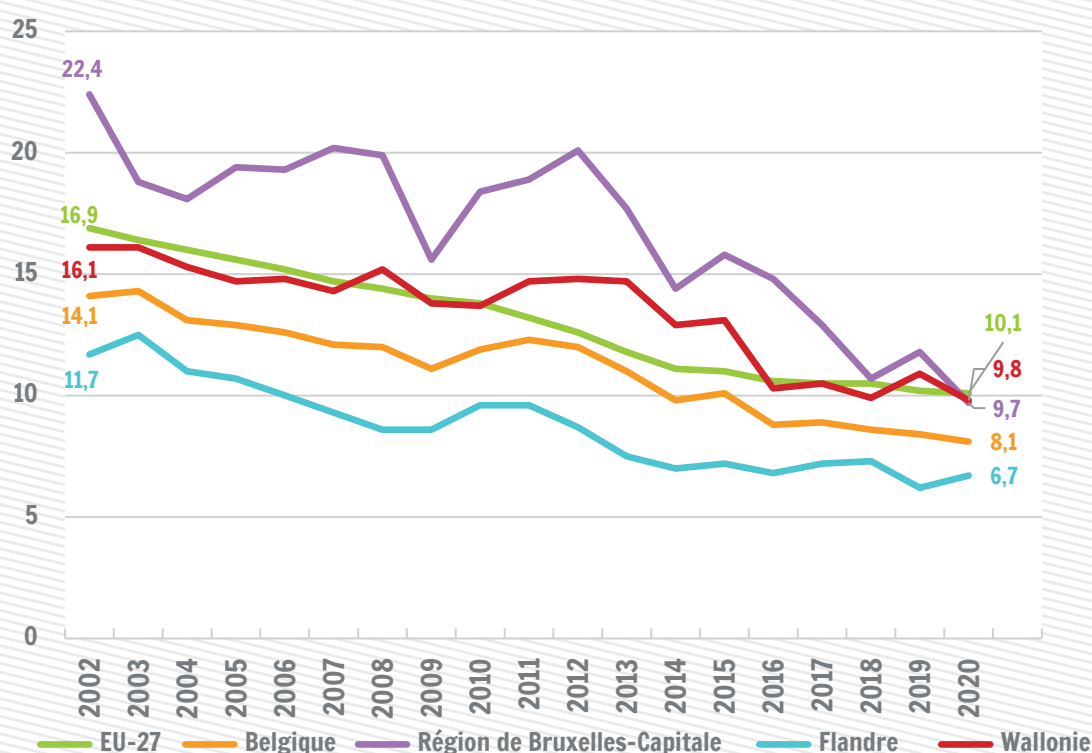


Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans

9,8%

En Wallonie, en 2020, 9,8 % des 18-24 ans avaient quitté l'enseignement avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire supérieur

Taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans



Sources : Eurostat et Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2020 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

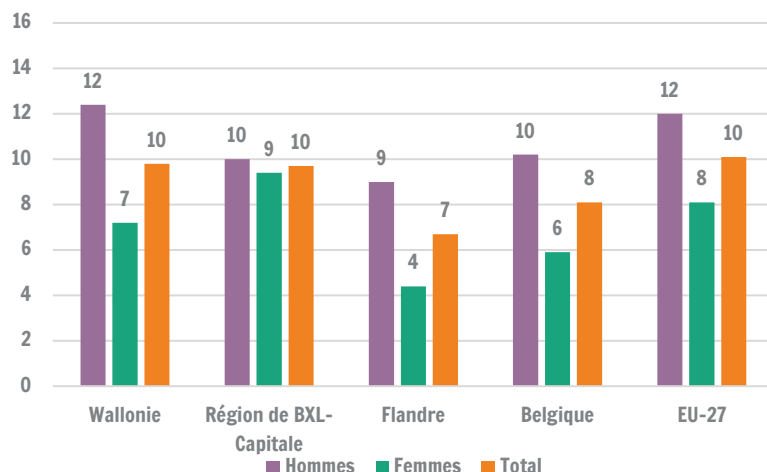
Dans le cadre de référence européen utilisé notamment pour les indicateurs de la stratégie EU-2020, l'abandon scolaire précoce est mesuré par la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne suivent ni études dans l'enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier, et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. L'objectif fixé par l'Union européenne était de 10 %. La Belgique s'était donné quant à elle un objectif un peu plus ambitieux de 9,5 % à l'horizon 2020.

Avec, en 2020, un taux de 9,8 % de jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement, la Wallonie se situe à un niveau semblable à celui de la Région de Bruxelles-Capitale (9,7 %) et à celui de l'EU-27 (c'est-à-dire, les pays de l'Union Européenne à l'exception du Royaume-Uni ; 10,1 %), mais dans une position plus défavorable que la Flandre (6,7 %).

La tendance générale est à la baisse en Wallonie, comme dans les autres régions. Le taux wallon, qui était de 16,1 % en 2002, diminue très progressivement jusqu'en 2013 (14,7 %) ; une diminution notable s'amorce ensuite, faisant passer le taux à 12,9 % en 2014, puis 10,3 % en 2016. Il oscille depuis lors autour des 10 %. Ces fluctuations interannuelles doivent toutefois être interprétées avec prudence. En effet, comme l'indicateur est mesuré sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance rendent compte des inévitables imprécisions liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans se situait, en 2020, entre 8,3 % et 11,3 %. Globalement, la Wallonie s'est donc rapprochée progressivement de l'objectif belge de 9,5 % fixé dans le cadre de la stratégie EU-2020, sans toutefois le dépasser (elle atteint par contre l'objectif européen de 10 %). Depuis 2016, la Belgique, considérée dans son ensemble, dépasse cet objectif, avec un taux oscillant entre 8,1 % et 8,9 %.

Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans

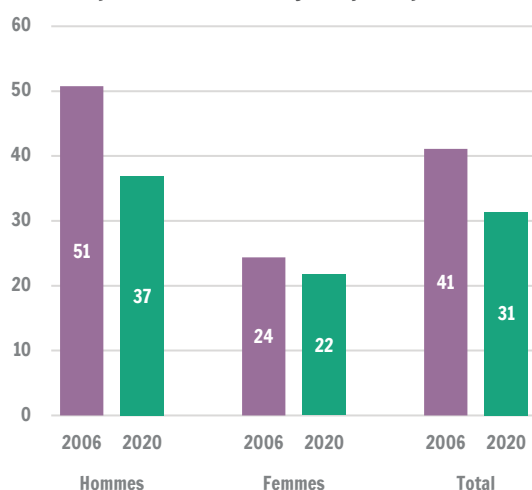
Taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans, selon le sexe, en 2020



L'abandon scolaire précoce est plus fréquent parmi les garçons que parmi les filles. En Wallonie, en 2020, il concernait 12 % des garçons âgés de 18 à 24 ans et 7 % des filles. Ce constat s'observe dans les deux autres régions et dans l'Union européenne dans son ensemble.

Sources : Eurostat et Statbel - EFT, 2020 ; Calculs : IWEPS

Taux d'emploi des 18-24 ans ayant quitté prématurément l'école en Wallonie



Alors que l'abandon scolaire précoce diminue, les jeunes ayant quitté l'enseignement sans diplôme du secondaire supérieur, font face à des difficultés importantes sur le marché du travail. En 2020, le taux d'emploi de ces jeunes n'est que de 37 % pour les hommes et de 22 % pour les femmes. Par rapport à 2006, la situation s'est particulièrement dégradée pour les hommes, le taux d'emploi des jeunes hommes peu qualifiés passant de 51 à 37 % sur plus de 10 ans.

Sources : Eurostat et Statbel - EFT, 2006 et 2020 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le taux d'abandon scolaire précoce est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. Le statut d'emploi est défini selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche L021 - structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme). Le taux d'emploi est calculé pour les jeunes ayant quitté le système éducatif ; il diffère d'un taux d'emploi « classique » car il exclut les jeunes en enseignement ou formation du dénominateur.

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations interannuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres 2017 et des années suivantes avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/faq>
 Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2022